



**TROISIEME REUNION SUR LA COOPERATION INTERNATIONALE SUR LES
REQUINS MIGRATEURS SOUS LA CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES**
Manilla, Philippines, 10-12 Février 2010

UNEP/CMS/MS3/Doc.1
Point 4.0 de l'ordre du jour

REQUINS MIGRATEURS:

**EXTRAIT DE LA RESOLUTION 8.5
DE LA CONFERENCE DES PARTIES DE LA CMS
(LES PRIORITES POUR LES ACCORDS DE LA CMS)**

[...]

4. *Prend* note de l'importance de maintenir la vitesse de croisière en ce qui concerne les instruments en cours de développement, et pour aider à atteindre l'objectif 2.5 du Plan stratégique de la CMS 2006-2011;

[...]

B. POISSONS

(c) *Requins*

- (i) *Se félicite* des résultats positifs de la première réunion pour identifier et élaborer une option en vue d'une coopération internationale sur les requins migrateurs au titre de la Convention sur les espèces migratrices (Mahé, Seychelles 11-13 décembre 2007) qui s'est tenue en réponse à la Recommandation 8.16 et à la Résolution 8.5 adoptées par la huitième session de la Conférence des Parties (Nairobi, 2005);
- (ii) *Se félicite également* avec gratitude des travaux du Groupe de direction entre les sessions sur les requins migrateurs pour avoir examiné les résultats de la première réunion et avoir fourni des directives afin de faire progresser le processus;
- (iii) *Se félicite* de la deuxième réunion de négociation qui aura lieu dans les locaux de la FAO à Rome immédiatement après COP9 pour examiner d'autres textes d'instruments de l'Article IV contraignants et non contraignants préparés par le Secrétariat de la CMS et le Groupe de direction entre les sessions comprenant les pays suivants: Australie, Chili, Costa Rica, CE, Nouvelle-Zélande, Seychelles et les Etats-Unis; et
- (iv) *Prie instamment* les Etats de l'aire de répartition d'assurer sa conclusion définitive et son entrée en vigueur en tant qu'initiative clé pour la conservation des requins par une deuxième réunion et d'autres phases du processus de négociation qui auront lieu après la 9^{ème} session de la Conférence des Parties;